

Recyclage SSIAP 1

Agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Conformément à l'arrêté du 22 décembre 2008 doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un **recyclage triennal**.

Programme de la formation

Réglementation

Principes fondamentaux de la sécurité incendie dans les **ERP et les IGH**

Evacuation des occupants

Accessibilité et mise en service des moyens de secours

Evolution de la réglementation

Application aux différents types d'établissements

Implantation-dessertes et voiries-isolement

Matériaux de construction

Cloisonnement. Aménagements

Dégagements/Désenfumage

Eclairage normale et de sécurité

Installations techniques

Moyens de secours alarme

Gestion d'une alarme

Alerte des sapeurs-pompiers

Gestion d'une évacuation

Réception et guidage des secours (**ERP / IGH**)

Exercices pratiques

Mise en œuvre des moyens d'extinction

Méthode d'extinction d'un début d'incendie

Protection individuelle.

Exercices d'extinction de feux réels de différentes classes au moyen d'extincteurs adaptés.

Entraînement à l'utilisation d'un R.I.A. sur feux réels (parcours non rectiligne).

Etre capable de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques.



Objectif :

- Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ces connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation

Durée : 14 heures

Nombre de participants :

12 personnes maximum par session

Pré-requis :

Être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalent

- Justifier d'au moins 1607 heures d'activité SSIAP 1 durant les 36 derniers mois (fournir attestation de l'employeur ou contrat de travail)
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans
- Sauveteur Secouriste du Travail ou PSE 1 en cours de validité

Intervenant(s) : Sapeur Pompier en activité et formateur en sécurité incendie

Attribution finale : Attestation individuelle de formation et Délivrance d'une attestation de recyclage

Tarif de la formation :

240 € H.T/personne

www.temis-formation.fr

TEMIS Formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 94 07451 94 auprès du préfet de région d'Ile de France

Sarl au capital de 1000 €- RCS Créteil 510 602 808

46, rue Marcel Grosménil 94800 Villejuif - Tel : 01.42.11.19.20 – Fax : 01.42.11.19.39 - formation@temis.fr